

## Documents personnels à transmettre le jour de l'examen d'Imagerie Médicale :

- Carte Vitale
- Attestation de [déclaration de Médecin Traitant](#) remis par votre Caisse Primaire d'assurance Maladie
- Autres [justificatifs](#) selon votre situation :
  - CMU (Couverture Médicale Universelle)
  - ALD (Affection Longue durée)
  - Invalidité
- Justificatif de [Mutuelle](#) si vous en possédez une
- [Demande d'examen](#) du Médecin demandeur
- Tout [document médical](#) vous concernant en rapport avec le problème posé :
  - Anciens examens d'Imagerie médicale : radiographies, échographies, mammographie, scanner, IRM, TEP-Scan, scintigraphies etc.
  - Biologie (prises de sang ou examens d'urine)
  - Courriers de Médecins
  - Comptes-rendus opératoires
  - Résultats de prélèvements